

Communiqué de presse

Paris, le 13 décembre 2018

« Mobilisation générale avec les entreprises » Les CCI proposent un nouveau Pacte territorial

Suite à la réunion d'hier à l'Elysée sur la « Mobilisation générale avec les entreprises », dans le contexte du mouvement des Gilets Jaunes, le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie, qui y a participé, rappelle que **s'il y a état d'urgence économique il faut mettre en œuvre des mesures adaptées rapidement.**

Les CCI accueillent favorablement les premières annonces du Président de la République pour sortir du conflit et retrouver au plus vite une activité économique normale, dans le respect de l'ordre républicain, indispensable en cette fin d'année.

Car pour certains c'est la double peine : commerçants, durement touchés dans cette période cruciale pour leur chiffre d'affaires et souvent non couverts pour ces risques-là ; indépendants ; patrons de petites entreprises eux aussi fortement impactés, pourraient bien rester sur le carreau.

Par ailleurs, il faut de nouvelles orientations pour baisser les dépenses publiques tout en veillant à assurer la cohésion territoriale, comme l'ont affirmé de nombreux participants à la réunion d'hier.

C'est pourquoi les CCI considèrent comme contre-productives les **coupes budgétaires concernant les acteurs de l'accompagnement des entreprises dans les territoires.**

Il est temps de bâtir un nouveau Pacte territorial par lequel il s'agira notamment **d'assurer un service public aux entreprises dans tous les territoires et d'assurer un accompagnement rapproché.**

Les débats qui vont s'organiser seront la première pierre de ce nouveau Pacte. Les CCI y prendront part activement et remonteront toutes les propositions de leurs 2 900 000 entreprises ressortissantes au cours du 1er semestre 2019.

C'est à ces conditions que pourront s'opérer, à court terme, le retour de la liberté d'entreprendre, et à plus long terme, la restauration de la confiance nécessaire pour revivifier notre pacte entrepreneurial et social.

Contact presse : Françoise Fraysse T.01.40.69.37.16 – 06.79.94.59.90. f.fraysse@ccifrance.fr

CCI France est l'établissement national fédérateur et animateur des Chambres de Commerce et d'Industrie françaises. Porte-parole des 125 chambres locales, régionales, et des DOM-COM. CCI France représente et défend les intérêts des 2 900 000 entreprises ressortissantes auprès des pouvoirs publics français et européen. Elle joue son rôle de corps intermédiaire à vocation économique pour promouvoir le développement des entreprises et des territoires. www.cci.fr

 [@CCIFrance](https://twitter.com/CCIFrance)